

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 6 (1923)
Rubrik: Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association nationale pour le développement du tourisme.

Sixième Rapport annuel

comprenant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1923.

A. Assemblée générale.

La sixième assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme s'est tenue à Berne, le 14 juin 1923, sous la présidence de M. le directeur G. Kunz, président du Conseil du Tourisme.

Les fonctions de scrutateurs étaient remplies par MM. Schütz (Berne) et Montandon (Bienne); celles de secrétaire par M. Jaton (Zurich). L'assemblée comptait 73 membres et délégués représentant 512 voix.

Le rapport de gestion sur l'exercice 1922, les comptes de la même année et le budget pour 1923 furent adoptés. Ce dernier donna lieu à une longue discussion.

M. Quattrini (Zurich) présenta un rapport sur l'activité et le but de la division du trafic de l'Office suisse du Tourisme, dans lequel il fit ressortir les travaux exécutés par cette division, d'entente avec les entreprises de transport, les associations sportives, etc.

M. le Dr. H. Hüberlin, conseiller municipal, à Zurich, fut nommé membre du Conseil du Tourisme en remplacement de M. Neithardt, décédé. M. le Conseiller national Dr. Kurer fut élu en qualité de deuxième représentant de la Société Suisse des Hôteliers à ce même Conseil.

Les personnes qui suivent fonctionneront comme reviseurs des comptes de l'Office suisse du Tourisme pour l'exercice 1923 :

M. F. Butticaz, hôtelier à Lausanne; Dr. T. Jäger, vice-directeur de l'Union de Banques à Zurich et Dr. H. Seiler, Conseiller national à Zermatt, ce dernier en qualité de suppléant.

B. Conseil du Tourisme.

Le Conseil du Tourisme s'est réuni deux fois en 1923.

A la première séance, qui eut lieu à Berne le 26 avril 1923, il a adopté le rapport de gestion sur l'exercice 1922 et les comptes de cette année, ainsi que le budget pour 1923.

M. le Dr. S. Blaser, chef du Bureau auxiliaire de Lausanne, présenta un rapport sur «Le mouvement touristique en 1922—1923». Ce travail démontra que, malgré la grande diversité apportée à l'établissement des statistiques et les imperfections de certains recensements opérés, les résultats acquis permettent de déduire des enseignements utiles pour la propagande à effectuer à l'étranger.

La deuxième séance, du 19 décembre, a été remplie par un rapport présenté par M. Junod, directeur, sur l'activité de l'Office suisse du Tourisme en 1923, ainsi que par l'établissement et l'adoption du budget pour 1924. A l'occasion du rapport de la direction une vive discussion fut soulevée par M. de Montenach sur le projet de loi fédérale concernant la circulation des automobiles et des cycles.

Pour faire suite à l'étude présentée dans la précédente séance, M. le Dr. Blaser donna lecture d'un rapport sur «Le mouvement touristique en été 1923».